



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers principaux d'éducation

Question écrite n° 44890

Texte de la question

Mme Corinne Erhel attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes suscitées par la réduction du nombre de postes de conseillers principaux d'éducation (CPE). Ce corps de fonctionnaires, en charge du suivi des élèves et de l'animation scolaire, comprend environ 12 000 titulaires. Les budgets des lois de finances pour 2007 et 2008 prévoyaient un recrutement annuel de 411 conseillers d'éducation stagiaires ; seuls 200 postes ont été ouverts sur concours externe. Un rapport rendu par Mme Dominique Versini, défenseuse des enfants, fait état du rôle déterminant accompli par les conseillers principaux d'éducation, interlocuteurs privilégiés des élèves, de leurs familles, de l'institution et des personnels. Considérant le rôle prépondérant exercé par ces fonctionnaires, le besoin accru de ces postes, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en matière de recrutement de conseillers principaux d'éducation.

Texte de la réponse

Le niveau de recrutement par concours des conseillers principaux d'éducation vise à satisfaire les besoins des établissements scolaires dans le respect des moyens ouverts en loi de finances. Durant plusieurs années, le recrutement des CPE a été fixé à un niveau très supérieur à celui des départs en retraite. Ce sont en effet 2 320 postes qui ont été ouverts aux concours entre 2003 et 2007 pour 903 départs. Pour la session 2010, compte tenu notamment de l'évolution des départs et du vivier de candidats, il a été décidé d'élargir les voies de recrutement et d'augmenter significativement le nombre de postes offerts aux concours de CPE. Ainsi, le concours interne de CPE, fermé depuis 2007, a été ouvert, permettant d'offrir aux agents non titulaires des perspectives de titularisation. En 2010, le volume de postes offerts aux concours de CPE a été augmenté de 50 %, ce qui porte à 300 postes les recrutements de CPE. Cette hausse est d'autant plus significative que le nombre global de postes ouverts aux concours de la session 2010 est resté stable par rapport à celui de l'année précédente. En ce sens, cette hausse des recrutements de CPE reconnaît l'utilité et le rôle déterminant tenu par ces personnels d'éducation au sein des établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Erhel](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44890

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2712

Réponse publiée le : 4 mai 2010, page 5021